Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 19 juin 2020

# Cascades du Sautadet : le danger est toujours là




Alors que le déconfinement a permis d'accéder de nouveau aux cascades du Sautadet, dont l'accès avait été limité en mai dernier par le préfet du Gard, un dramatique accident vient rappeler la dangerosité de ce site naturel à La Roque-sur-Cèze.

Ce mercredi 17 juin 2020, un dramatique accident s'est produit aux cascades. Malgré un important dispositif de secours, un jeune homme de 16 ans a perdu la vie, victime d'une noyade sur la partie du canyon du site. Une enquête de gendarmerie est en cours visant à établir les circonstances, sous l'autorité du Procureur de la République de Nîmes.

**« 24 personnes décédées depuis 1983. »**

Cette nouvelle victime porte à 24 le nombre de personnes décédées depuis 1983. « Il est rappelé que la baignade est strictement interdite dans les cascades du Sautadet par arrêté municipal, depuis le début

Ecrit par Echo du Mardi le 19 juin 2020

des années 2000 à partir du pont Charles Martel jusqu'au canyon, explique la préfecture du Gard. Cette interdiction est clairement indiquée par des panneaux et des banderoles (en français et en anglais). Sur les berges, un marquage au sol (petits plots) signifie la limite à ne pas franchir. »

La baignade est uniquement autorisée en aval des cascades, à l'endroit signalisé où la Cèze reprend son lit, une centaine de mètres après les cascades. Chaque année, des forces de sécurité sont déployées pour faire respecter les interdictions et sécuriser les cascades. Didier Lauga, préfet du Gard, appelle à la vigilance et au respect de la réglementation sur ce site naturel très fréquenté durant la période estivale.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !